

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/021

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.2)

**Désignation d'un membre hors Conseil
pour siéger au Conseil d'Exploitation
de la Régie Municipale des Eaux et du
Service d'Assainissement
suite à démission**

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230208-DELIB021CM0223-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2023

L'An deux mille vingt-trois, le huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le trente et un janvier deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 27 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, M. DUHOO,
Mme BRISBART, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, Mme DELECOEUIILLERIE, M. DELVA,
M. Philippe DUHAMEL
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIEIN, Mme DEPELCHIN,
M. DECOOPMAN, Mme LIONET, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ,
Mme REYNAERT, M. PERLEIN (Arrivé à 19H30, prend part au vote à
compter de la question 2023/001)
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. Gaël DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. COTTE	qui a donné pouvoir Mme DEPELCHIN

ABSENTS :

Mme ANDRE, M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles

Vu la délibération n°2020/16 en date du 29 juillet 2020, relative à la composition du Conseil d'Exploitation de la régie municipale des eaux et du service d'assainissement ;

Vu l'article R.2221-5 du Code général des collectivités territoriales, qui stipule que les membres du conseil d'administration ou du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil municipal, sur proposition du maire,

Considérant la volonté de Madame Hélène MACOU (désignée en qualité de membre hors Conseil), de démissionner du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service Assainissement ;

Considérant que la répartition des membres du Conseil d'exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service Assainissement est la suivante :

- 2 membres du Conseil municipal, élus
- 3 membres hors Conseil

En conséquence, il convient de désigner un membre hors conseil pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation de la régie municipale des eaux et du service d'assainissement en remplacement de Madame Hélène MACOU.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation des représentants au Conseil d'exploitation au scrutin secret,

Considérant la proposition de désigner Madame Béatrice Veit-Torrez pour siéger au Conseil d'Exploitation, en remplacement de Madame MACOU,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De procéder à la désignation d'un membre hors Conseil pour siéger au Conseil d'Exploitation de la régie municipale des eaux et du service d'assainissement, suite à la démission de Madame MACOU,

- D'approuver à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation du représentant au scrutin secret,

- De désigner Madame Béatrice VEIT-TORREZ pour siéger au Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux et de l'assainissement,

- De ne pas modifier les autres membres du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux et de l'Assainissement désormais composé comme suit :

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

- M. Philippe GRIMBER
- M. Hervé DELVA

MEMBRES HORS CONSEIL :

- Mme Béatrice VEIT-TORREZ
- M. Jacques BEHAEGHEL
- M. Pierre GALBRUN

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces et formalités s'y rapportant.

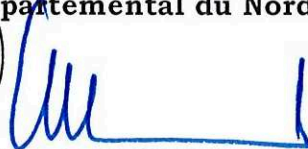
LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



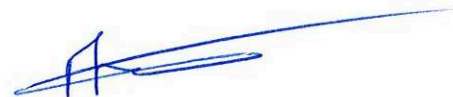
**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL



Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND